

Séance du 5 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice	9
Présents	9
Votants	9
Représenté	0
Exclus	00

Date de convocation

25/11/2025

Date d'affichage

25/11/2025

L'An deux mille vingt- cinq le 4 décembre à 20h 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Xavier DELOUIS.

Etaient présents : Renée-Claude PAQUET, Josette RAYNALDY, Yves MIQUEL, Michel VAISSIER, Nicolas ANDRIEU, Jérémy GIZARD, Bertrand NAYROLLES, Paul LAURENS

Absent excusé :

Représentés :

Secrétaire séance : Michel VAISSIER

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
EXERCICE 2024 secteur Régie des eaux**

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Conseil Communautaire AUBRAC CARLADEZ VIADENE a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2023, le 28 novembre 2024 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de CASSUEJOULS , adhérente de la Régie des eaux AUBRAC CARLADEZ LAGUIOLE , a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

DISPOSITIF

Après présentation de ce rapport,

Le conseil municipal de CASSUEJOULS, par 9 voix : pour

≡ **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d’Alimentation en Eau Potable : Régie des eaux AUBRAC CARLADEZ VIADENE au titre de l’exercice 2024.



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Xavier DELOUIS

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rodez

Et publication ou notification le 08 12 2025